

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 278

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.